RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE

CERTIFICAT DE DÉPÔT DE FONDS ÉTABLI À L'OCCASION DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Nous, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13, Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, dont le Capital s'élève à 2 375 000 000 Euros, immatriculée sous le numéro 382 900 942 RCS Paris, et ayant son siège social 19, rue du Louvre 75001 Paris, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200 - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Certifions avoir reçu en dépôt la somme de *(Montant en chiffres et en lettres)* : 500.00

cinq cent euros

Monsieur / Madame	Mode de règlement	Complément (n° de chèque)	Montant en Euros
MOREAU ALEXIS	Par virement		500.00
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		
	Par chèque (sous réserve d'encaissement)		

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs de la forme juridique en formation *(Nom de la société, et adresse complète)* : 3AM CONSULTING

sur le compte bloqué « dépôt de capital » n° ☑ 90000 - ☐ 00600 - ☐ 00092 0 8 0 2 2 1 4 8 3 5 8

et avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé sur la liste de ceux-ci qui lui a été présentée.

Le montant des apports en numéraire représente 100 % du capital d'un montant de *(Montant capital en chiffres)* : 500.00

CINQ CENT euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et règlementaires.

Fait à boulogne-billancourt le 27/12/2024 en quatre exemplaires

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE

[redacted]

Mod. [redacted] - 02/2019 - MAJ DJ : 06/2018 - Ex.1 : Société en formation ; Ex.2 et 3 : Greffe du Tribunal de Commerce ; Ex.4 : Caisse d'Epargne